

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 75-1703/SG/CG rendent l'exécutoire la délibération n° 18-(L du 2 décembre 1971 portant réaménagement des tarifs de la main d'œuvre employée pour cessions de services.

n° 75-1703/SG/CG

Ministère  
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication  
15 décembre 1971

Numéro JO  
n° 24 du 27/12/1971

Date du numéro  
27 décembre 1971

### TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 13-71 du 9 décembre 1971 du Conseil d'administration de l'Office des Postes et Télécommunications portant réaménagement des tarifs de la main d'œuvre employée pour cessions de services à compter du 1er janvier.